Réunion de travail Joinville-Écologie / Municipalité de Joinville (N°5)

Tour des projets : l'Arbre en Ville, le Comité Vélo, l'Immobilier

Jeudi 4 Décembre 2025 (10H – 12H)

Mairie de Joinville
Anne Bouché, Directrice des services techniques municipaux
Nathalie Bretelle, Chargée de mission développement durable
Clément Joly, Directeur de cabinet
Jérôme Tagnon, Élu délégué aux travaux

Joinville-Écologie
Isabelle, Philippe et Michel

- **Thématique de l'Arbre en Ville et de la Végétalisation**

  - **L'Inventaire des Arbres remarquables** à préserver au titre du Code de l'urbanisme (art. L151-23) a été transmis aux services du Territoire fin septembre, pour mise à jour de l'Annexe patrimoniale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour ce qui concerne Joinville.
    Le tableau d'inventaire est découpé en onglets couvrant Polangis (responsabilité ASEP), Canal de Polangis (resp. ASEP avec l'ASA), Quai de Marne (resp. ASEP), Hauts de Joinville (resp. Joinville-Ecologie) et Palissy (resp. Joinville-Ecologie).
    Nous avons dû travailler d'arrache-pied (les délais ayant été raccourcis) mais la copie est rendue.
    Le Règlement du PLUI sera modifié pour durcir la protection des sujets répertoriés.
    A propos de l'ASA des copropriétaires riverains du petit canal, on signale une Convention passée avec l'Ecole du Breuil pour des abattages et un élagage.
  - **La Charte du patrimoine arboré** sera remise en chantier après les élections (de préférence à l'inventaire du patrimoine bâti dont il ne reste plus grand-chose !).
  - **La question de la taille des arbres** la plus appropriée n'a pas une réponse simple.
    Toutes les nouvelles plantations sont traitées en port libre, comme il est souhaitable.
    Mais la Municipalité a dû rétropédaler sur les arbres anciens traités en rideau, pour lesquels on est contraint de conserver ce mode de gestion. L'expertise (incontestable) du Service des espaces verts a tranché en ce sens.
    Il y a aussi une demande du public en faveur de la sécurité qui pousse à privilégier l'éclairage public en dehors de la phase d'extinction (2h – 5h). Pourtant l'effet de voute est à encourager (exemple de l'avenue Oudinot). C'est appréciable pour la biodiversité, mais aussi en situation de canicule.
    Nb : aucune étude sérieuse ne montre un effet de l'éclairage sur le taux d'agressions.
    Les Services nous alertent sur la demande des riverains du bout du Boulevard de Polangis réclamant un élagage sévère des Platanes pour améliorer l'éclairage naturel de leurs maisons…
  - **Le ramassage des feuilles mortes** entraine une exportation de la biomasse regrettable. Du moins elles sont envoyées au Territoire qui composte les déchets verts (nb : à l'exception du compost géré au Parangon par nos amis de « Joinville Cité Forêt »).
    Nous plaidons pour les souffleuses électriques bien moins bruyantes : on nous rétorque qu'elles sont plus coûteuses et que les agents ne les aiment pas car moins autonomes.

- **La végétalisation des rues** se poursuit à petite allure. Nos interlocuteurs insistent sur son coût tant en budget qu'en mobilisation des personnels. Elle est associée à la désimperméabilisation, particulièrement souhaitable à Joinville dans la perspective d'une grande crue…
  Rappel des opérations en 2024 : Ratel-Oudinot et Etienne Pégon.
  En 2025 : trottoir d'Estienne d'Orves, avenue Wilson, avenue Oudinot.
  Nous déplorons le retrait d'un arbre devant le restaurant repris par le Territoire (« Au Marché ») à l'angle de la rue de Paris ancienne et du boulevard Leclerc. Parce qu'il empêchait de voir la devanture ! Nos interlocuteurs ne nous contredisent pas. Un exemple de l'ingérence néfaste des politiques !

  Pour 2026, le programme est en attente d'arbitrage après les élections.
  Une intervention serait d'ores et déjà prévue sur la passerelle RATP au-dessus du CD4.
  Sont envisagés, pour la Voirie, les avenues Foch, Frères-Lumière, Coursault.
  Pour la désimperméabilisation : la placette devant l'école Simone Veil, située sur un fontis (nb : encore un rattrapage des erreurs du début de la gestion du maire sortant !), rue Vel-Durand et Emile Moutier.

- **Politique cyclable et autres transports**

- Interrogations de l'association sur **les places de parking publiques**.
  Les projets de désimperméabilisation et végétalisation les rognent fatalement, et d'autant plus que sous l'asphalte au bord des trottoirs, le sous-sol est moins occupé que sous les trottoirs, où il est farci de réseaux contrariant les plantations.
  Les réalisations sont donc minutieusement calculées (ainsi le réaménagement de l'avenue Oudinot entre Foch et Guy Môquet c'est une place de parking en moins).

  Zoom sur la « voie verte » dont le chantier a commencé entre la barre HLM Logirep de la rue de Paris et les immeubles de luxe en cours de construction par la Cogedim. Ceci à la place du parking des résidents déjà maltraités des logements sociaux… On nous assure que les résidents disposeront du même nombre de places dans le parking souterrain de la Cogedim. Notons qu'actuellement ils n'ont plus rien. Espérons que la cohabitation des deux populations se passe bien. On attend la contractualisation de cet accord.

- **Le Comité Vélo** est doté de pouvoirs importants et les STM doivent parfois s'opposer à un certain corporatisme. Anne Bouché lance sérieusement l'idée d'un Comité des piétons !
  On déplore que la réputation des cyclistes soit écornée par la circulation sur les trottoirs d'une minorité (en général électrifiée), mais bien plus encore des trottinettes électriques.
  Des contrôles ont commencé et on va vers la verbalisation.
  L'association demande communication des statistiques récentes des amendes de voirie.

  Opposition entre les Services techniques et l'influente Police municipale à propos des panneaux M12 alias « cédez le passage cycliste ». Il y en a 71 en tout et ceux qui donnent sur les départementales font débat.

  Pas de grands projets cyclables en vue ; pour 2026 un état des lieux conjoint entre police municipale et services techniques. Le bilan des sas pour vélos est mitigé : les voitures les respectent mal. Il est aussi nécessaire de mieux distinguer emplacements pour vélos et pour motos. Les doubles sens cyclables sont bien matérialisés au sol mais l'ajout de panneaux est envisagé.

  Le fonctionnement de l'intersection rue de Paris / avenue Kennedy est très complexe.
  De même l'intersection rue de Paris / rue Henri Vel Durand (devenue bidirectionnelle suite à la construction du quartier neuf Eiffage). Pourtant on pourrait remettre Vel Durand en sens unique grâce à la rue Emile Moutier…
  Retour sur l'accident survenu à un cycliste sous la trémie de la RN4 et de la voie RER. Il y a de nombreux incidents, les bus n'utilisant pas toujours leur voie, mais plutôt la voie générale (et les deux feux sont verts en même temps).

La consigne à vélos automatique de la Gare RER de Joinville (IDF Mobilités, c-a-d la Région) a enfin ouvert, sans tambour ni trompettes. Elle est rarement pleine (gratuité pour les détenteurs d'un Passe Navigo annuel exclusivement).

- **Modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de notre Territoire PEMB**

Il n'est pas inutile de rappeler que le PLUi d'origine (définitivement adopté en décembre 2023) fait l'objet d'un recours de Joinville-Ecologie, en association avec 2 autres associations locales et notre fédération départementale FNE-94. Mais on ne sait pas quand ce recours sera enfin jugé. Et le PLUI a déjà fait l'objet de retouches (« modification simplifiée ») au printemps 2025…
Il était entendu que la modification du PLUi, travaillée par les techniciens du Territoire, serait soumise à enquête publique après le renouvellement du personnel politique dans les communes et donc le Conseil de territoire, dans la fournée des élections de Mars 2026.

Nous apprenons qu'on a voulu avancer le calendrier afin de faire se télescoper l'enquête publique et la campagne électorale. Ceci à la demande de 3 Municipalités, dont celle de Joinville. Pourquoi n'avons-nous pas été surpris ? D'autres communes s'y étant opposées, le calendrier initial est maintenu.

Bien entendu, pour Joinville les modifications ne se borneront pas à l'enrichissement de l'inventaire des arbres remarquables et au renforcement de leur protection.
On nous assure que les modifications prévues vont dans le sens des principes que nous défendons.
Citons en vrac : l'enclave à aménager au début de l'avenue d'Estienne d'Orves (emplacement PMI) qui repasse en zone pavillonnaire (UP) ; la modification du Plan de masse du projet de l'Horloge (quai de la Marne) ; la levée partielle du Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) de l'avenue Gallieni du côté Egalité.
Une attention particulière à l'évolution des coefficients clé (emprise au sol, peine terre, biotope) mais uniquement en zone pavillonnaire (UP).
Nous demandons communication de la copie que la Municipalité a envoyé aux services du Territoire.

- A noter aussi dans le viseur l'élaboration (obligatoire avant fin 2026) d'un **Plan intercommunal de Sauvegarde** face aux risques naturels ou industriels pour le Territoire.

- **Projets immobiliers en cours**

- Achat à la RATP du Club nautique US Métro (150 Quai de Polangis) voté au prochain Conseil Municipal du 9 Décembre 2025. Pour rappel, il s'agit d'y réinstaller à moindre coût l'essentiel des Services techniques municipaux. La structure et la façade historique (1931) seront préservées.
- Au même CM, achat à la Franco-Suisse de 500 m^2 pour l'extension de la Police municipale dans le projet immobilier de l'avenue Wilson (qui fait l'objet de 2 recours, un particulier et un syndic).
- Avancement de la construction du nouveau Gymnase (3350 m2 de planchers pour 6,8 millions) du boulevard des Alliés (délaissés de l'autoroute).
- Avancement de la construction du gros « paquebot » à l'angle du boulevard de l'Europe et de la rue Henri-Barbusse, où la Municipalité a prévu d'entasser 160 chambres pour étudiants, un centre d'hébergement d'urgence spécialisé (femmes avec enfants), les locaux de la fédération de squash et 6 terrains de squash. Soulignons de nouveau que la Municipalité s'acquitte de ses obligations sociales à moindres frais (que des studios dans un emplacement ingrat).
- Echange dépassionné à propos du permis de construire du lourd « Pôle muséal et touristique » sur 5 niveaux au bout du quai de Polangis (3802 m2 de planchers sur 1482 m2 de terrain seulement).
  Nous confirmons, après notre recours gracieux, notre recours contentieux *(nb : effectivement déposé au tribunal administratif fin décembre)*. La Municipalité dispose de notes juridiques du Territoire PEMB et

du constructeur, le Groupe Fayat. Nos arguments sont pris au sérieux et nos interlocuteurs concèdent sans trop de précisions des regrets quant à la façon dont l'affaire a été menée.
On nous fait miroiter des aménagements après les élections, la campagne électorale qui a commencé tirant le débat public vers le bas.

- Avec les deux mastodontes en cours de construction, l'opération polluante de Visten et Quartus sur l'avenue Gallieni à l'emplacement du « Rocher fleuri » (nous avions proposé aux riverains de les aider pour un recours mais ils n'ont pas voulu), et l'opération Cogedim à côté de l'Hôtel de Ville (enjeu des élections municipales de 2020 mais qui n'a pas fait l'objet de recours), on a fait le tour des opérations immobilières en cours.